



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°176 du 13 mai 2011

## **Spécial** **Comptes Rendus**

### SOMMAIRE

- **Compte rendu syndical SNTRS-CGT Conseil Scientifique de l'InEE du 18 avril 2011**
- **Compte rendu du CCHS du CNRS du jeudi 17 mars 2011 à Paris**

## Compte-rendu syndical SNTRS-CGT Conseil Scientifique de l'InEE du 18 avril 2011

**Préambule :** Ce CR est syndical, celui officiel ne doit pas être diffusé. Contrairement aux CS des départements scientifiques, les CSI d'Instituts ne peuvent plus faire de « motions » mais des « recommandations ». N'est-ce pas une façon de limiter leur liberté d'expression ? En effet, ayant proposé au CS de l'InEE de voter une recommandation de soutien à la démission de M. A. Pavé, chargé de mission de la direction, pour des raisons rejoignant les préoccupations du CSI, il m'a été opposé que le CSI n'avait rien à recommander ! Par ailleurs, cette réunion du 18 avril était la 3<sup>ème</sup> du nouveau CS de l'InEE. Pour la 1<sup>ère</sup> fois, nous avons eu la visite d'un membre de la Direction Générale du CNRS en la personne de M. J. Bertrand. Nous avons eu avec lui un débat très intense, de nombreuses questions lui ont été posées. Il a beaucoup insisté sur le fait que pour la RGPP rien n'était décidé, en disant à plusieurs reprises que le rapport INRA ne comportait que des préconisations et pas de décisions. A noter qu'il n'a pas été très explicite sur le « fabuleux » plan carrière pour les ITA.

### Intervention de J. Bertrand, Directeur Général Délégué à la science dans laquelle il a abordé rapidement 4 points avant qu'un long débat s'engage.

- Postes : En 2011, la direction a décidé de reconduire tous les postes (940) dont 551 IT et 389 chercheurs et les sections avaient aussi pour mission de recruter des chercheurs en dehors du champ de l'Institut car une section n'appartient pas à un Institut (concerne 60 postes sur les 389). La direction espère une campagne de même niveau en 2012.
- Budget : Contrairement à ce qui a été dit, le budget n'est pas en diminution car tous les postes ont été maintenus. Du fait du glissement vieillissement technicité (GVT), la masse salariale a augmenté de 2% ce qui correspond à 40 Millions d'€ (soit 400 postes). Cet argent a été pris sur les crédits de fonctionnement des laboratoires car il y a aussi les engagements obligatoires du CNRS pour le financement des très grands équipements internationaux. Sinon, il y aurait eu un plan 0 chercheur recruté. La direction a aussi choisi de faire un plan carrière notamment pour les promotions DR2 et DRCE (multiplié par 1,7) ainsi que pour les ITA, notamment les AI (coût de 6 à 7 millions par an).
- Rapprochement avec les universités : Le rapprochement avec les universités se fait dans le cadre d'un « commerce équitable ». Le CNRS est un acteur majeur dans les « Investissements d'Avenir ». Le CNRS est partenaire :
  - des 17 projets Idex
  - de 90 projets Labex retenus sur 100 déposés
  - de 45 projets Equipex retenus sur 52 déposés
  - des 15 projets déposés de Sociétés d'Accélération au Transfert de Technologies (5 – 6 SATT seront retenus et ceux qui ne marcheront pas mourront, c'est la loi du marché)Les Labex ne déstructureront pas nos unités. Il y aura un 2<sup>ème</sup> appel d'offre.
- RGPP : Nous avons décidé de travailler en toute transparence avec l'IGAENR. Le rapport sera remis au ministère pour un atterrissage au CNRS en 2013. Il y a eu beaucoup d'écrits et de refus de la part de nos collègues, mais à l'INRA, il n'y a que des recommandations et pour le moment rien ne s'applique.

### Discussion – Questions / Réponses

**CSI :** M. Alain Pavé, chargé de mission à l'InEE, a récemment démissionné. Dans sa lettre de démission, il explique ses désaccords sur la menace de disparition du CNRS, la baisse de 60% des financements des programmes interdisciplinaires, la RGPP, les Labex et les Alliances, autant de points qui inquiètent toute la communauté. Les personnels des délégations régionales et des laboratoires avec les syndicats se sont mobilisés massivement le 31 mars. Les conseils scientifiques ont fait des recommandations contre cette politique et maintenant l'un des membres de la direction démissionne. Il y a un décalage entre l'opinion de la communauté et le discours de la Direction Générale. Allez-vous continuer envers et contre tous ?

**Joël Bertrand :** Il y a environ une démission de chargé de mission chaque mois, ce n'est donc pas un événement exceptionnel même si elle est plus spectaculaire que les autres. A. Pavé se trompe sur le fait que le CNRS n'est pas présent dans les appels d'offre Idex, mais il n'a pas valorisé plus particulièrement le CEBA. Son commentaire sur la RGPP est ahurissant car pour l'INRA ce ne sont pas des décisions, mais des préconisations. Les 19 délégations régionales du CNRS ont des compétences reconnues par les universités. La plateforme de gestion de Strasbourg existe grâce au savoir faire du CNRS. Les financements de l'ensemble des projets interdisciplinaires ont baissé de façon très significative car ils ne semblent pas suffisamment efficaces, il faut donc trouver d'autres solutions. Le CNRS a été créé en 1939 et depuis sa création, on dit qu'il va disparaître, il n'y a rien à répondre là-dessus.

**CSI :** Si il y a un grand émoi dans notre communauté, c'est parce que A. Pavé est emblématique sur le plan de l'interdisciplinarité. Vous avez simplifié... On a le sentiment que tout va mal même si vous dites en permanence le contraire. Ce qui a été mis en place va rendre plus difficile l'interdisciplinarité. Un Institut qui met un poste dans un autre domaine est

indéniablement pénalisé... A l'Université de Strasbourg, il n'y a même pas de département de biodiversité. Nous avons raison d'être inquiets dans notre discipline.

**J. Bertrand** : Cela n'a pas de sens de dire qu'un Institut va mettre un poste dans un autre. L'InEE peut se servir n'importe où, les Instituts se servent des sections qui ne sont pas gérées par eux pour enrichir les unités dont ils sont responsables. On fera le bilan au CS.

**CSI** : Concernant le budget 2012, nous sommes inquiets. Faut-il choisir entre une campagne à 0 chercheur ou une campagne à 0 € ? Nos labos sont très pauvres par rapport à nos collègues étrangers.

**J. Bertrand** : Nous continuerons le « plan carrière », mais il ne faut pas le dire trop fort. Concernant la visibilité internationale, le CNRS a récemment été classé 2<sup>ème</sup> par la revue « Nature », il n'y a donc pas de problèmes. Sans vouloir les nommer, faut-il maintenir 2 programmes interdisciplinaires qui sont les mêmes que ceux de l'ANR, mais eux avec des moyens beaucoup plus gros ? Les alliances ont un rôle uniquement dans la réflexion, ce sont des « think-tank ».

**CSI** : Quel est l'avenir des CID, vont-elles continuer d'exister ou pas ? Est-ce déjà plié ?

**J. Bertrand** : Si vous suivez les travaux de la CPCN, vous verrez qu'elles seront maintenues.

**CSI** : Qu'en est-il du redécoupage des sections de l'INSB ? Pourquoi pas harmoniser mais pas de concours communs. Concernant la RGPP, la procédure est étonnante, elle devrait être basée sur les besoins et non pas sur les économies à faire.

**J. Bertrand** : Avoir des mots clés communs avec les commissions de l'INSERM n'a pas pour but des concours communs, les jurys d'admission seront différents. Le prochain CS du CNRS se penchera sur la question. La méthode de la RGPP est celle de l'IGAENR, pas celle du CNRS. Nous ne manquerons pas de leur dire ce que font nos collègues des DR grâce auxquels le CNRS fonctionne. A l'INRA aucune décision n'a été prise.

**CSI** : Sur les résultats des « Investissements d'Avenir », les sciences de l'environnement ont eu 50% de succès pour les Labex, mais les résultats pour les Equipex ont été mauvais. Nous avons donc besoin d'un appui du CNRS pour le 2<sup>ème</sup> tour des Equipex. Les Labex auront leur propre gouvernance et il va y avoir mutualisation des moyens, alors que vont devenir les UMR ?

**J. Bertrand** : Le 2<sup>ème</sup> appel d'offre Labex se fera après le 2<sup>ème</sup> appel d'offre Idex. Le 2<sup>ème</sup> appel d'offre Equipex sera ciblé en priorité SHS qui n'ont presque rien eu au 1<sup>er</sup> tour. Notre système UMR créé en 1995 plait dans le monde entier, il est apprécié par le MIT et d'autres universités américaines donc il n'y a pas de risque pour les UMR. Les Labex peuvent être considérés comme des « super GDR ». Si des porteurs de Labex se croient les rois du pétrole, nous leur rappellerons que ce n'est pas le cas.

**CSI** : La RGPP va entraîner une diminution du nombre d'ITA dans les DR. Comment cela va-t-il être géré : par des réaffectations ou des mutations d'office ?

**J. Bertrand** : Il n'y aura pas de suppressions de postes dans les DR. Concernant la délégation globale de gestion (DGG), pour le moment seules 31 unités (sur 1000) sont passées en gestion unique. La DGG ne sera pas réalisée si ça ne marche pas.

**CSI** : Pouvez-vous alors clairement prendre l'engagement qu'aucune délégation régionale ne sera fermée ou transformée en simple « représentation » qu'elles conserveront l'ensemble de leurs services et personnels de soutien et support ? Quel est concrètement le plan carrière pour les ITA évoqué, notamment pour les AI. Est-ce la mise en place au CNRS de la même réforme statutaire que pour les ITRF ? Quelles sont les mesures concrètes ? Serait-ce le Nouvel Espace Statutaire pour avoir plus de flexibilité afin de mettre en commun les personnels techniques au sein des plateformes mutualisées ?

**J. Bertrand** : Les DR continueront d'exister, elles évolueront, comme les UMR. Par exemple, quelqu'un recruté il y a 20 ans comme plombier, aujourd'hui ne l'est plus, il a évolué. Vous devez connaître le problème des AI bloqués dans un corps à une seule classe. Votre syndicat en fait une revendication principale. Nous avons mis plus de postes aux concours externes IE auxquels les T qui ont un certain nombre d'années d'ancienneté peuvent se présenter.

**CSI** : Quelles vont être les conséquences sur le budget de l'allongement de l'âge de départ à la retraite ?

**J. Bertrand** : Avec le passage à 67 ans, si beaucoup de chercheurs demandent des prolongations, la masse salariale va augmenter et moins de postes seront libérés (1 DR1 libère 2 postes de CR2) il y aura des répercussions importantes sur les recrutements, campagne à moins 120 postes dans les 2 ans à venir.

**CSI** : La Direction a-t-elle conscience que notre communauté a besoin d'ingénieurs de haut niveau pour acquérir des données à longs termes comme dans le biomédical (bioinformatique) ?

**J. Bertrand** : C'est une question importante qui ne concerne pas que la collecte des données, mais aussi la gestion, le stockage, la modélisation. Conscient de l'évolution, faut-il des ingénieurs d'une BAP qui n'existe pas ?

### **Intervention de A. le Guen, responsable adjointe de la cellule des Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) au MESR-DGRI qui a fait un long exposé avec diaporama et il s'en est suivi une très courte discussion.**

Selon A. le G., la RGPP voulait faire payer tous les utilisateurs des TGIR aussi bien ceux académiques que les industriels, et finalement, seuls les industriels doivent payer, mais elle a été surprise d'apprendre que les chercheurs paient actuellement très cher l'accès à la flotte sur leur budget de recherche. De même, il lui a été signalé qu'entre le début et la fin

de son exposé, il y avait un glissement concernant l'accès aux TGIR en fonction de « l'excellence scientifique » au début, vers les industriels, à la fin.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 1er mars 2011.**

Après quelques corrections mineures et une modification de sens concernant le jury du 2<sup>ème</sup> appel d'offre des Labex, le CR est approuvé par 21 voix pour et 1 abstention.

### **Rapport du groupe de travail sur les futurs contours des sections du CoNRS et des CID. Discussion introduite par J. D. Vigne (document en cours de finalisation).**

Le GT souligne le caractère particulièrement interdisciplinaire de l'InEE et s'interroge sur la modification des contours des sections de l'InSB qui pourraient être réalisées en interaction avec les autres Instituts du CNRS en particulier avec l'InEE plutôt qu'avec l'INSERM. Etant donné les liens forts avec l'InSB, toute modification des sections de cet institut aura un impact sur l'InEE.

Un nouveau titre est proposé pour la section 29 en ajoutant « écologie » qui deviendrait « biodiversité, évolution, écologie : des macromolécules aux communautés ». Une discussion a lieu qui concerne le titre de la section 20 car quelle signification a « interfaces » pour les gens extérieurs à la 20 et il est proposé de remplacer par « écosystèmes ».

Le CSI a désigné certains de ses membres pour prendre des contacts personnellement avec les autres sections susceptibles d'interagir avec l'InEE afin de connaître leurs commentaires sur les conclusions du GT.

### **Intervention de L. Tubiana (directrice de l'IDDRI) : présentation de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales, 2<sup>ème</sup> long exposé, sans diaporama, suivi d'un court débat.**

L'IDDRI est une fondation (FCS) d'utilité publique créée en 2001-2002, présidée par Jean Jouzel (CNRS), ses membres fondateurs sont Veolia, EDF, Lafarge, GDF Suez et ses membres de droits le CNRS, l'INRA, l'ADEME et le Cirad. Elle a pour objectif de valoriser les travaux des chercheurs afin d'aider à la décision publique et européenne, faire le lien entre la (les) politique(s) et la science à l'image du GIEC, considéré comme une réussite.

L'IDDRI participe aux négociations internationales pour l'intégration des grands scénarios de l'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) dans les politiques publiques. Il a un rôle dans l'évaluation et la gestion des risques. Leurs thèmes sont l'adaptation aux changements climatiques, l'intégration dans les politiques publiques, l'évolution urbaine et la biodiversité (mettre en place un équivalent du GIEC pour la biodiversité). Ils interviennent pour une gouvernance de la haute mer et des écosystèmes littoraux ainsi que la sécurité alimentaire et du développement agricole plus soutenable. Etc. Ils participent à un Labex (Clermont-Ferrand).

**CSI :** Quels sont les liens avec l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Service)

**L. Tubiana :** Il y a un décalage important entre les chercheurs et la mise en œuvre sociétale. Maintenant, le processus diplomatique est lancé grâce à la création de l'IPBES.

**CSI :** Quel est le positionnement de la France au niveau international ?

**L. Tubiana :** Depuis 10 ans, notre pays est beaucoup plus présent avec 2 ambassadeurs environnement, un ministère de l'environnement et du développement durable, des missions, une FRB et divers autres outils... La stratégie actuelle de fonctionnement (précipitation, difficulté de travailler dans la durée, rôle trop important de l'économie, peu de prise en compte des savoirs premiers) rend son positionnement difficile et il y a une faible volonté d'action au niveau de la politique agricole ou de la pêche.

**CSI :** Y a-t-il de la place pour une gouvernance participative ?

**L. Tubiana :** La question des savoirs profanes devrait trouver sa place dans la construction du futur IPBES. Il faut également développer l'accès des citoyens au savoir scientifique pour que tout citoyen puisse se forger une opinion (par exemple sur le nucléaire).

**CSI :** Quelles sont vos relations avec le ministère ?

**L. Tubiana :** L'IDDRI est indépendant, il y a beaucoup de discussions bilatérales mais les administrations sont sous la pression des politiques. Il est très difficile de travailler dans la durée.

### **Rapport du groupe de travail sur les UMR. Discussion introduite par C. Kuzucuoglu-Bigonneau (document préparatoire).**

Le GT souligne l'importance des UMR qui est d'abord une structure scientifique, très importante pour former les jeunes à l'intégralité d'une discipline. Les difficultés de mise en œuvre d'une stratégie scientifique d'UMR vont être de plus en plus importantes du fait des financements sur contrats et appels d'offre. Par exemple, l'ERC annonce clairement avoir pour but la création d'une nouvelle équipe. Etc.

#### ***Discussion et questions soulevées :***

- Que chaque UMR n'appartienne à un seul institut ne favorise pas l'interdisciplinarité ;

- Avec l'externalisation des financements, le directeur devient un « assureur » pour les équipes qui n'ont pas de financement ;
- La multiplication des guichets et la justification des crédits ;
- L'évaluation par l'AERES des équipes au sein de la même UMR les met en compétition ;
- La comparaison des UMR entre différents organismes de recherche dans le cadre des évaluations AERES ne prend pas en compte les disparités entre organismes comme par exemple le ratio ITA/chercheurs ou celui Enseignants-chercheurs/chercheurs à temps plein ;
- Le CSI a rappelé son attachement au conseil d'UMR et à l'élection des représentants ;
- Les UMR sont les briques de base de la recherche alors que les Labex ne sont que des appels à projet ;
- Le texte final ne doit pas être « manichéen » car les (jeunes) chercheurs qui soumettent des projets ANR ne le font pas forcément « contre » et sans cohérence avec leur UMR.

**Intervention de F. Gaill, Directrice de l'InEE :**

- Réflexion en cours au sein du conseil de direction du CNRS sur les interactions et le pilotage des UMR
- Relations entre les UMR et les Instituts : vers un concept d'UMR interdisciplinaire (UMRI) dépendant d'au moins 3 Instituts. Quelle sera leur taille ? Et autres problèmes : gestion, financement, ressources humaine ?
- Avec la politique de site, les Labex et les Idex, comment gérer les relations entre Idex et UMR, surtout lorsqu'il n'y a pas de convergence avec le PRES? Consortium ?
- Une UMR ne sera renouvelée qu'une seule fois, soit 10 ans, les universités avec Idex sont déjà d'accord avec cela.
- Face au manque d'ITA de la BAP J, pour gérer tout ce système, il faudrait faire le choix d'ingénieurs de haute technicité en commun avec les universités, d'où l'attribution de postes dans les DIPEE (Montpellier et MNHN). Ceci par opposition au recrutement de gestionnaires de proximité dans les unités.
- Concernant le suivi des UMR, certains autres organismes de recherche souhaitent un suivi concerté (par exemple l'INRA), ceci pour les primes ISFIC, PES.
- Il faudra certainement aligner le calendrier de l'évaluation des chercheurs (pour le moment tous les 4 ans) avec celui des UMR (qui va passer à 5 ans), avec un rapport à 2 ans et demi. Une réflexion va se mener sur une évaluation des IR.
- Redéfinition des missions du CNRS avec les Labex et Idex à l'automne.
- Les prospectives pour juillet 2011:
  - Le polaire
  - L'écologie chimique
  - L'écologie fonctionnelle
  - Les capteurs pour l'écologie
  - Les TGIR (TGE)

A la question posée des dossiers de recrutement chercheurs ne comportant plus la rubrique des vœux d'affectation dans une UMR, il a été répondu qu'un rétablissement de cette rubrique serait effectué l'an prochain, suite à une demande de la CPCN.

**Questions diverses.**

Dans un souci d'équilibre des disciplines, pour le remplacement des 2 membres du CSI ci-dessous, les SHS devraient être représentées :

- B. David, membre nommé du CSI, a été nommé directeur adjoint de l'InEE, son remplacement doit passer devant le CS du CNRS (30-31 mai).
- P. Marty, élu collègue B, a démissionné avant de prendre ses fonctions car il est passé professeur, les candidatures doivent être déposées avant le 21 juin. L'élection se fera par téléphone.

**Le CSI est compréhensif et solidaire des motifs de la démission A Pavé.**

Patricia Sourrouille, élue C.

# Compte rendu du CCHS du CNRS - jeudi 17 mars 2011 - Paris

## **Présents :**

### **Représentants de l'administration :**

X. Inglebert, directeur délégué aux ressources, Président du CCHS

C. D'Argouges, directrice des ressources humaines, secrétaire de séance

Ph. Cavelier, directeur adjoint administratif de l'Institut de chimie

B. Kerber, délégué régional Ile-de-France Est

Y. Fenech, Coordinateur national de prévention et de sécurité

A. Legendre (suppléant) : Direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation

### **Représentants du personnel :**

SNTRS-CGT (2 sièges) : M. Lion, C. Lucas, A. Bouyssy, C. Debain

SGEN-CFDT (2 sièges) : C. Gauthier

SNPTES-UNSA (1 siège) : A. Castillo, X

SNCS-FSU (1 siège) : L. Beaunier

SUD Recherche EPST (1 siège) : J.F. Kieffer

### **Invités permanents :**

J. Wybier, coordinatrice adjointe de la CNPS, chargée de mission pour la prévention des risques biologiques,

F. Witkar, inspecteur hygiène et sécurité et coordonnateur des inspecteurs hygiène et sécurité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche rattachés à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

C. Thieffry, sûreté nucléaire et radioprotection de l'IN2P3 et chargé de mission pour la radioprotection et les affaires nucléaires auprès de la CNPS

M. Jacquier, chargée de mission expérimentation animale à l'INSB

### **Experts invités :**

P. Doucelance, chargé de mission auprès de la direction générale pour la mise en œuvre de la délégation de gestion

Stéphane Bernier, IRPS, Délégation régionale Nice (DR20)

Stéphane Leblanc, IRPS, Délégation régionale Midi-Pyrénées (DR14)

Absents : Dr Vasseur, médecin coordonnateur national (CNMP) (membre de droit)

Dr Munch, médecin coordonnateur national (CNMP) (invitée permanente)

Le quorum est atteint, le secrétariat-adjoint est assuré par le

## **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu du CCHS du 23 novembre 2010 ;
2. Conventions : réponse aux organisations syndicales et réflexion sur l'aménagement des propositions
3. Expérimentation : présentation des partenariats avec les universités ;
4. Actualisation des textes internes en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail au CNRS ;
5. Questions diverses

### **1. Approbation des comptes rendu du CCHS du 23 novembre 2010 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins une abstention (SNPTES-UNSA)

### **2. Conventions : réponse aux organisations syndicales et réflexion sur l'aménagement des propositions :**

Le SNTRS-CGT lit, au nom des représentants du personnel, la déclaration suivante :

« La DGG, combinée avec l'audit RGPP est un outil pour déstructurer les services et diminuer les emplois. En matière d'hygiène et de sécurité de fortes inquiétudes pèsent sur les structures et les missions du CNRS. Dès maintenant les effets négatifs sur les conditions de travail sont ressentis au niveau des délégations et du siège. Ce qui laisse présager une augmentation des risques psychosociaux. Le CCHS demande une réécriture des conventions dans le respect de la réglementation en vigueur, préservant les prérogatives du CNRS en matière d'hygiène et de sécurité ».

X Inglebert ne répond pas sur le volet hygiène et sécurité de la DGG. Il se veut rassurant, il rappelle que la DGG est en phase expérimentale, en 2011 31 UMR sont en DGG sur 1200. La DGG se veut une agence de ressources dans le cadre du copilotage scientifique des laboratoires. Elle a pour but de simplifier le travail des directeurs d'unité en proposant des outils à nos partenaires universitaires. Le 8 mars le CNRS, la CPU et l'AMUE se sont réunis pour mettre en place des groupes de travail sur la DGG, le CNRS a proposé à ses partenaires de prendre le référentiel budgétaire de gestion du CNRS pour les UMR.

X. Inglebert fait une digression sur les situations au Japon et en Afrique du Nord et indique que le CNRS va communiquer sa position concernant le départ en mission de ses agents. Celle-ci sera transmise aux directeurs d'unités et des consignes seront données aux fonctionnaires de sécurité.

P. Doucelance présente et commente les réponses de l'administration aux remarques des organisations syndicales concernant les articles des conventions DGG relatifs à l'hygiène et à la sécurité et à l'occupation des locaux. Le SNTRS-CGT, le SNCS-FSU et le SGEN-CFDT ont fait parvenir des remarques. Ces réponses concernent, essentiellement des remarques de forme sur l'écriture de la convention.

Concernant le Japon, X. Inglebert ajoute que le CNRS rapatrie tous les agents qui le souhaitent avec leur famille, cela est plus compliqué pour ceux qui ont de la famille japonaise.

Certaines remarques du SNTRS-CGT ont été prises en compte. L'administration refuse la présence de représentants du personnel dans le comité de suivi de la DGG qui n'est qu'une simple coordination. Concernant les missions, Doucelance précise qu'un ordre de mission portant le tampon de l'université est un document reconnu par le CNRS. Concernant la fusion des deux conventions (Hygiène et sécurité et Occupation des locaux) demandé par le SNTRS-CGT, Doucelance répond que la question a été posée aux services juridiques. Deux conventions « locaux » ont été signées avec l'UPMC pour le LPNHE (IN2P3) et avec l'Université de Nancy-Poincaré. Concernant les assurances, P. Doucelance précise dans quels cas il est nécessaire de signer des assurances particulières (ex pour le Falcon 20 de l'INSU).

Le SNTRS-CGT avait demandé si la convention type « hygiène et sécurité » utilisé dans le cadre des contrats quadriennaux signés entre le CNRS et les universités était toujours valable, P. Doucelance répond positivement.

Le SNTRS-CGT fait remarquer à l'administration qu'elle n'a pas répondu à la question de la consultation du CCHS avant toute nouvelle signature de convention DGG avec un partenaire. Nous précisons que cette consultation est prévue par la réglementation, en particulier l'article 47 du décret N°82-453 de 1982. Une nouvelle DGG a été signée avec l'Université Paris-Descartes sans consultation du CCHS.

X. Inglebert entend notre remarque mais précise qu'avec 2 réunions plénières du CCHS dans l'année, une consultation est compliquée à organiser. Il pense qu'il faut réfléchir à un moyen moins contraignant pour réaliser cette consultation, cela pourrait se faire de façon électronique.

F. Wiitkar (Inspecteur) intervient sur la question réglementaire, il confirme que le CCHS doit être consulté sur les textes relevant de sa compétence et qu'un groupe de travail pourrait être mis en place à cette occasion, le SNTRS-CGT l'avait proposé dans ses remarques mais l'administration n'en a pas tenu compte. Il précise que le nouveau décret sur la mise en place de CHSCT dans la fonction publique devrait paraître en avril. Le décret prévoit l'organisation de 3 réunions du CHSCT par an.

X. Inglebert dit qu'il va consulter la DAJ sur la question de la consultation du CCHS sur la DGG.

Le SNTRS-CGT demande la transmission des DGG déjà signées. X. Inglebert est d'accord tout en précisant qu'elles ont été présentées au CTP et au CA.

Le SNTRS-CGT demande si de nouvelles DGG sont attendues. P. Doucelance répond que le CNRS va signer des DGG avec les universités de Paris Sud et Grenoble.

Le SNTRS-CGT demande à disposer de la liste de toutes les DGG signées à ce jour.

P. Doucelance est d'accord.

Une version consolidée de la convention de DGG prenant en compte les remarques des représentants du personnel est distribué en séance.

Les représentants du personnel avaient demandé à X. Inglebert un vote sur ce document.

Les représentants du personnel refusent de voter sur ce texte remis en séance et demande un report. X. Inglebert accepte ce report.

Le SNTRS-CGT demande que lorsqu'il est prévu un vote sur un texte, celui-ci soit envoyé suffisamment tôt aux représentants du personnel. X. Inglebert propose un délai de 3 semaines.

### **3. Expérimentation : présentation des partenariats avec les universités :**

La CNPS présente des exemples concrets de partenariats en matière de prévention.

Stéphane Bernier, IRPS, présente l'exemple de la délégation « Côte d'Azur » et de ses partenaires « Recherche ». Cette expérience associe 10 établissements : CNRS, INRA, INRIA, INSERM, IRD, Observatoire de la Côte d'Azur, Ecoles des Mines, Université de Sophia-Antipolis, Université Pierre et Marie Curie, Université de Toulon-Var. Il s'agit d'un travail important, commencé en 2001, de comparaison et d'échange de procédures, de méthodes et d'outils pour développer un partenariat efficace et constructif entre établissements. Plusieurs actions ont été réalisées :

- Période 2001-2005 :

- Mise en place d'un référentiel « hygiène et sécurité »
- Mise en place d'actions de formation commune,
- Structuration des services hygiène-sécurité des universités par le recrutement d'ingénieurs et de techniciens en hygiène et Sécurité et de médecin du travail
- Partage d'expérience et résolutions de problèmes communs. Mutualisation des pratiques et des approches,
- Animation multi-organismes des réseaux d'ACMO et de PCR et développement des relations avec l'Autorité de sûreté nucléaire

- Période 2005-2010 :

Convention de mutualisation en hygiène-sécurité à partir du document-type proposé par le CNRS pour les contrats quadriennaux.

Création des « trophées de la prévention » comme symbole de ce partage innovant (lancement pour les unités d'un concours local des meilleures pratiques et réalisations, avec attributions d'aides financières).

Démarche encouragée par l'IGAENR (rapport 2006-2007)

Cette mutualisation des compétences et des pratiques a rapidement abouti à la définition d'un outil commun d'évaluation des risques professionnels qui sert à l'élaboration des documents uniques.

Construction de politiques communes de prévention-sécurité-santé au travail à partir des documents uniques entre les organismes locaux (ex : élimination des sources orphelines radioactives présentes, réalisation de fiches communes individuelles d'exposition aux CMR).

Création d'un site commun / Portail Hygiène et sécurité (réglementation, procédures, informations....)

On nous a remis en séance la convention de mutualisation en « hygiène et sécurité » entre le CNRS (DR20), l'Université de Nice, l'Observatoire de la Cote d'Azur, l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer, l'INRA et l'Université Pierre et Marie Curie.

L'exemple de la délégation « Midi Pyrénées » présenté par Stéphane Leblanc, IRPS, de mise en place d'un Didacticiel pour la formation des nouveaux entrants.

Afin de répondre à l'obligation de formation des nouveaux entrants dans les unités de recherche, les délégations Midi Pyrénées du CNRS et Midi Pyrénées Limousin de l'INSERM ont décidé dès 2008 de collaborer pour adapter leurs outils à l'évolution de la situation (CDD, CDI, vacataires, stagiaires en augmentation, arrivées échelonnées tout au long de l'année). Un didacticiel a été créé avec le concours d'un prestataire en infographie et informatique, et une première version a été mise à disposition des unités en septembre 2009.

Une version 2 est disponible depuis mai 2010, pouvant quant à elle être utilisée soit en monoposte (comme la précédente) ou installée sur le réseau de l'unité. Elle permet en outre une utilisation en salle, pour servir de support à un formateur. Cinq modules sont disponibles, en français et en anglais (la prévention, le risque chimique, le risque biologique, l'incendie et les bonnes pratiques). Ils peuvent être complétés au cas par cas par l'ACMO de l'unité pour les adapter à la situation réellement rencontrées par le nouvel arrivant.

Un QCM clôture la formation et une attestation de formation est délivrée. A ce jour, 33 unités et 4 délégations disposent de cet outil.

Le colloque ACMOs/CoHS du 30 septembre 2010 CNRS/INSERM /LILLE-I/LILLE-II en DR18. 120 personnes ont participé à ce colloque, principalement des ACMOs et des CoHS, mais également des membres de CHS et des médecins de prévention. A cette occasion il a été créé un livret d'accueil personnalisable (téléchargeable sur le site de la DR18 sur l'espace « ACMO-CoHS »)

On nous a remis en séance la convention de mutualisation en hygiène et sécurité entre le CNRS (DR20), l'Université de Nice, l'Observatoire de la Cote d'Azur, l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer, l'INRA et l'Université Pierre et Marie Curie.

SUD demande quel est le budget de cette opération. 300 000 € de nature F2.

SUD demande si les « trophées de la prévention » sont une prime au mérite. Il est répondu qu'il s'agit d'un soutien financier aux équipes, notamment celles qui ont rédigé leurs documents uniques.

Le SNTRS-CGT est favorable à ces expériences à condition que les moyens financiers suivent.

*L'UNSA demande si le CNRS envisage la mise en place d'ACMO à temps plein. X. Inglebert n'est pas favorable, car le CNRS doit coller à la réglementation. Néanmoins le CNRS peut mettre un poste mutualisé d'ingénieur de prévention des risques, quand cela est justifié*

*La CNPS remet en séance aux représentants du personnel le livre "150 fiches pratiques - sécurité des produits chimiques au laboratoire" édité chez Dunod.*

*Cet ouvrage sera diffusé aux laboratoires concernés. Le CNRS engage 30 000 € pour cette opération. Dans le cadre d'un marché national il est possible d'acheter des exemplaires supplémentaires au tarif de 20 €.*

*Concernant l'opération « Générateurs d'hydrogène, la CNPS indique que l'opération pour les engagements sera close le 18 mars.*

#### **4. Actualisation des textes internes en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail au CNRS**

Sur proposition de la DAJ, il s'agit d'actualiser l'instruction en cours du 24 juin 2003 eu égard à la nouvelle organisation du CNRS issue de son décret organique. Y. Fenech précise qu'il s'agit d'adapter la terminologie, il n'y a pas de modification de fond.

L'administration propose un deuxième texte décrivant expressément les délégations de pouvoir aux délégués régionaux, aux directeurs d'unité et au directeur de l'IN2P3 pour rendre compte de la situation « de fait » jusque là.

Le SNTRS-CGT propose quelques modifications terminologiques.

Les textes sont adoptés. Le SNTRS-CGT demande si le CTP sera consulté. X. Inglebert ne répond pas.

#### **5. Questions diverses**

Question posée par le SNTRS-CGT

Situation de la médecine de prévention à l'ENS Cachan :

Le médecin de l'ENS Cachan a démissionné et a quitté ses fonctions le 15 octobre 2010. Les UMR de l'ENS sont des laboratoires "à risques" : manipulation de substances radioactives, de produits cancérigènes, utilisation de lasers, P3 (virus du SIDA), RMN. Les agents CNRS n'ont plus de suivi médical. Cette situation est inacceptable. Quelles solutions le CNRS compte-il mettre en place pour assurer le suivi médical de ses agents travaillant dans les UMR de l'ENS Cachan?

C. D'Argouges répond que l'ENS a embauché un médecin de prévention au 1<sup>er</sup> mars 2011. Cela semble satisfaire le CNRS.

Fin du CCHS à 17h15

**Prochain CHS : le 15 juin 2011 à 14h00**

## **GLOSSAIRE**

ACMO : Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité  
AMUE : Agence de mutualisation des universités et établissements  
CA : Conseil d'administration  
CCHS : Comité central d'hygiène et de sécurité  
CDD : Contrat à durée déterminé  
CDI : Contrat à durée indéterminé  
CHS : Comité d'hygiène et de sécurité  
CHSCT : Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
CMR : Cancérogène, mutagène, reprotoxique  
CNMP : Coordination nationale de médecine et de prévention  
CNPS : Coordination nationale de prévention et de sécurité  
CNRS : Centre national de la recherche scientifique  
CoHS : Correspondant hygiène et sécurité  
CPU : Conférence des présidents d'université  
CSHS : Comité spécial d'hygiène et de sécurité  
CTP : comité technique paritaire  
DAJ : Direction des affaires juridiques  
DGG : Délégation globale de gestion  
DRH : Direction des ressources humaines  
DUER : Document unique d'évaluation des risques professionnels  
ENS : Ecole normale supérieure  
GT : Groupe de travail  
IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche  
IHSESR : Inspection générale d'hygiène et de sécurité de l'enseignement supérieur et de la recherche  
INC : Institut de chimie  
INRA : Institut national de la recherche agronomique  
INRIA : Institut national de la recherche en informatique et automatique  
INSB : Institut des sciences biologiques  
INSERM : Institut national des sciences et de la recherche médicales  
INSU : Institut national des sciences de l'univers  
IRD : Institut de recherche pour le développement  
IRPS : Ingénieur régional de prévention et de sécurité  
LPNHE : Laboratoire de physique nucléaire et des hautes énergies (UMR 7585)  
PCR : Personne compétente en radioprotection  
QCM : Questionnaire à choix multiple  
RGPP : Révision générale des politiques publiques  
UMR : Unité mixte de recherche  
UPMC : Université Pierre et Marie Curie  
UPR : Unité propre de recherche